

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 janvier 2015, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et le conseiller suivant : Ghislain Brunet. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

Absents : Les conseillers Patrick Morin et Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2015-01-001

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 décembre et de la séance ordinaire du 8 décembre 2014;
4. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 540 208,43 \$;
  - Liste des salaires au montant de 44 105,01 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2014;
6. Période de questions;
7. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques pour une réduction de prime à la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
8. Appui afin que le tourisme hivernal local d'Abitibi-Ouest puisse continuer d'exister dans notre région;
9. Appui aux projets dans le cadre du programme de développement régional et forestier (PDFR) de Groupement forestier coopératif Abitibi;
10. Demandes de dérogation mineure :
  - a) Café Elkoza;
  - b) Michel Lemoine et Joelle Rancourt
11. Appui financier au projet de la classe de cheminement particulier continu et adapté de la Polyno;
12. Appui financier à la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
13. Employé à l'animation de la nouvelle bibliothèque;
14. Adoption du budget révisé de l'OMH pour l'année 2015;
15. Appui financier au 18<sup>e</sup> Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
  - a) Déneigement intersection chemin Langlois et 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg (Laurie Soulard);
  - b) Scénario de coupe de bois pour 2014-2015 (Ghislain Brunet);

18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 10 a), 17 a) et 17 b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2015-01-002**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 et de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2015-01-003**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 540 208,43 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 44 105,01\$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2014**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2014.

**6. Période de questions**

Monsieur Léo-Paul Roy demande si la Ville achète ou loue les véhicules. Monsieur le maire l'informe que les véhicules sont achetés.

2015-01-004

7. **DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR UNE RÉDUCTION DE PRIME À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Attendu que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC d'Abitibi-Ouest une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques, incendie dans une lettre datée du 23 octobre 2010;

Attendu qu'une attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 23 novembre 2010 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010 par la MRC d'Abitibi-Ouest;

Attendu que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté leurs mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec qui assure les risques de la Ville de Macamic encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La municipalité s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq prochaines années.

QUE : La municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec telles qu'annoncées par cette dernière, d'accorder à la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon une réduction de prime, au chapitre de l'assurance des biens, à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10 %.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-005

8. **APPUI AFIN QUE LE TOURISME HIVERNAL LOCAL D'ABITIBI-OUEST PUISSE CONTINUER D'EXISTER DANS NOTRE RÉGION**

Considérant que l'Association QUAD d'Abitibi-Ouest tente d'empêcher l'accès aux anciennes voies ferrées du Canadien National aux motoneigistes;

Considérant que le tourisme en motoneige constitue un moteur économique primordial pour nos commerçants locaux;

Considérant que l'accès aux villages pour les motoneigistes dépend directement de l'accès à ses sentiers qui jusqu'à maintenant ont pu harmonieusement se partager conjointement par les deux parties quadistes et motoneigistes;

Considérant que les municipalités d'Abitibi-Ouest constatent l'impact économique de la situation et désirent supporter leurs entrepreneurs locaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la municipalité de Normétal dans la démarche d'appui au tourisme hivernal pour demander à l'Association QUAD d'Abitibi-Ouest et à l'Association du Club de motoneige de procéder à la signature d'une entente permettant l'accès aux sentiers pour ainsi régler l'impact économique local.

QUE : Cette résolution soit acheminée à la municipalité de Normétal, à l'Association QUAD d'Abitibi-Ouest, à l'Association du club de motoneige ainsi qu'aux députés monsieur François Gendron et madame Christine Moore.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-006

9. **APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF) DE GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de développement régional et forestier – PDRF;

Attendu que le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

Attendu que le projet demandé est : Élagage en forêt privée;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La municipalité de Macamic appuie le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme de développement régional et forestier – PDRF.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Demandes de dérogation mineure**

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-JEAN DE MACAMIC POUR LE CAFÉ ELKOZA (MADAME NANCY SÉNÉCHAL)**

Un comité sera formé afin de vérifier la possibilité de réviser le règlement concernant l'affichage et traitera cette demande en même temps au cours des mois à venir.

2015-01-007

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MICHEL LEMOINE ET JOËLLE RANCOURT**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 11 décembre 2014, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 30, rue Principale, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Michel Lemoine et madame Joëlle Rancourt située, au 30, rue Principale, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre le maintien tel que construit de la maison avec une marge avant, côté sud à 1,83 mètre au lieu de 2,10 mètres;
- Permettre le maintien tel que construit de la rallonge de la maison avec une marge de recul avant, côté sud à 1,81 mètre au lieu de 2,10 mètres;
- Permettre le maintien tel que construit du gazebo avec une marge nord à 1,25 mètre au lieu de 1,50 mètre et avec une distance entre le bâtiment principal et le gazebo de 1,66 mètre au lieu de 2,50 mètres;
- Permettre le maintien tel que construit de la remise avec une marge nord à 0,63 mètre et est à 1,13 mètre au lieu de 1,50 mètre et un espace libre à ciel ouvert, côté nord de 0,32 mètre au lieu de 0,60 mètre;
- Permettre le maintien tel que construit du garage avec une marge avant, côté sud à 1,83 mètre au lieu de 2,10 mètres et une marge est à 1,45 mètre au lieu de 2,10 mètres;
- Permettre le maintien tel que construit de la galerie, face à la rue Principale, qui fait saillie de plus de 1,50 mètre du bâtiment principal;

- Permettre le maintien tel que construit de la galerie, face à la 3<sup>e</sup> Avenue Est, qui fait saillie de plus de 1,50 mètre du bâtiment principal et qui empiète de 0,96 mètre sur l'emprise de la Ville;
- Permettre le nombre de bâtiments secondaires à 3 au lieu de 2.

Le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-008

11. **APPUI FINANCIER AU PROJET DE LA CLASSE DE CHEMINEMENT PARTICULIER CONTINU ET ADAPTÉ DE LA POLYNO**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande d'appui financier au projet de la classe de cheminement particulier continu et adopté de la Polyno soit refusée.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-009

12. **APPUI FINANCIER À LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande d'aide financière de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue soit refusée puisque pour cette année les élus ont choisi de contribuer à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-010

13. **EMPLOYÉ À L'ANIMATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à verser la différence entre le salaire de l'employé et le salaire minimum prévu dans la demande de subvention d'Emploi-Québec pour l'animation de la nouvelle bibliothèque pour une durée de 5 mois, soit un montant de 1 890 \$ plus les avantages sociaux après l'ouverture officielle.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-011

14. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le budget révisé de la Société d'habitation du Québec (OMH) pour l'année 2015 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 21 093 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2015-01-012

15. **APPUI FINANCIER AU 18<sup>E</sup> TÉLÉTHON RÉGIONAL DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : La demande d'aide financière du 18<sup>e</sup> Téléthon régional de la ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec soit refusée puisque les élus souhaitent laisser la discrétion aux citoyens de faire des contributions volontaires.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif.

18. **Période de questions**

Monsieur Léo-Paul Roy se plaint des chiens qui font leurs besoins sur les propriétés voisines et de l'eau qu'il y a dans les rues l'été.

2015-01-013

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire